

Groupe d'appui régional

Compte-rendu du Groupe de travail « Elections 2026 - Nouvelles équipes municipales »

(visio du 2 juin 2026)

Présence de : Anne SAUGERE, SDJES 74, Frédérique VILLERET (Commune de Sillingy, 74), Jacques BONENFANT, SDJES 73, Frédéric LAMIAUX, FOL 74, Nicolas FAYETTE, SDJES 38, Elisabeth NEAU (Commune de Thonon les bains, 74), Sandrine PIERINI, SDJES 15, Nadège RIVOIRE, SDJES 42, Zoe NUSBAUMER, Plateforme des MJC AURA, Pauline ALLARD, SDJES 26, Floriane DUVAL, Les FRANCAS 01, Sina BELAFKIH, SDJES 69, Catherine REVERDY et Valérie FAGNON, DRAJES AURA.

Présentation du Groupe d'Appui Régional destiné à mettre en commun des thématiques pour encourager des dynamiques départementales sur la continuité éducative, pour les nouveaux participants et rappel des travaux engagés (Groupes de travail des 16 janvier et 27 avril sur les formations inter-catégorielles).

Prochaine date de rencontre du Groupe d'appui régional : le **jeudi 8 octobre 2026 à Lyon, pour la plénière 2026.**

Dernières actualités côté Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et côté DRAJES :

- [Note de service du 8 avril 2026](#) sur la Continuité éducative, parue au Bulletin officiel de l'Education nationale du 18 juin 2026 : mise en œuvre, dans la continuité des notes de services depuis l'instruction de 2023, des **PEDT 2^e génération élargis au second degré**. Cette note de service précise un volet de prévention sur les différents sujets suivants : la lutte contre VSS, le développement des Compétences psychosociales, la lutte contre le harcèlement, la lutte contre les discriminations, en particulier celles liées à un handicap.
- Nouveautés à retrouver sur le Site DRAJES : mise en ligne du compte-rendu de la journée « [Quelle complémentarité éducative avec les SDJES et la DRAJES ? L'entrée par les 4 parcours éducatifs](#) », organisée dans le cadre des échanges internes SDJES-DRAJES-DSDEN dans la Drôme.
- Groupe de travail interne DRAJES-SDJES qui a eu lieu le 30 avril sur les suites de la Convention citoyenne des Temps de l'enfant, et préparation de ce groupe de travail du Groupe d'appui régional.
- Toute dernière actualité : le CESE a créé depuis le 17 juin une nouvelle délégation aux Droits des enfants : <https://www.lecese.fr/actualites/creation-dune-delegation-aux-droits-des-enfants>

Discussion autour des attentes des nouvelles équipes municipales 2026 :

Retour rapide des collectivités et partenaires de Haute-Savoie qui ont participé, aux côtés du SDJES 74, à la [Convention citoyenne des temps de l'enfant](#). Les propositions de cette convention sont à intégrer au travail en équipe à l'interne des collectivités et dans les formations proposées par les SDJES et les réseaux associatifs pour donner davantage de sens et de cohérence au service des enfants et des jeunes.

Constats pour l'accompagnement des nouvelles équipes municipales 2026 :

- Avec le contexte tendu dans les ACM, beaucoup de structures ferment, comment l'éviter ?
- Il manque une communication très pédagogique pour démarrer sur au moins la définition d'un projet éducatif de l'accueil, première pierre possible d'un futur PEDT car c'est assez compliqué pour certains élus. es de formaliser leurs valeurs et intentions éducatives

- Méconnaissance et confusion des élu.es sur les différences entre projet éducatif, projet pédagogique et projet éducatif de territoire, un accompagnement et une stratégie sont nécessaires pour monter des projets pour les enfants et les jeunes
- Parfois peu de connaissance sur ce qu'est un ACM et la différence avec une garderie
- Le travail des professionnels et des associations n'est parfois pas reconnu
- La mise en œuvre des politiques éducatives peut être très différente selon les territoires et la taille des communes concernées : à prendre en compte dans la communication aux équipes municipales
- La politique de décision de la carte scolaire est susceptible de changer, ce qui pourra donner plus de poids aux communes dans les enjeux politiques territoriaux
- 3 problématiques doivent être traitées :
 - o La protection des mineurs et l'honorabilité des équipes d'animation
 - o La fragilité financière des ACM : quel soutien, quelle organisation
 - o La cohérence des politiques pour une meilleure qualité éducative

Actions déjà mises en œuvre :

- Pour les Francas 01, 2 jours de formations des élu.es à venir et plaider « Ca ne tient plus ! » réalisé pour alerter les maires que certains accueils étaient obligés de fermer
- Côté Plateforme des MJC, formations mutualisées sur le harcèlement, la lutte contre les VSS et un webinaire à venir début juillet pour tous les ACM du réseau. Un courrier aux élu.es a également été envoyé. Idée de faire des alliances entre les fédérations d'éducation populaire et les SDJES au niveau départemental.
- Dans le 26, travail commun du GAD sur la journée PEDT pour expliciter les démarches en cas de suspicion de VSS
- Plateforme AURA des MJC : annonce d'un projet de loi porté au national : « Pour un service public de la continuité éducative », qui vise à reconnaître la variété (et non la complémentarité) des acteurs éducatifs, dont les associations d'éducation populaire

Axes de travail pour la communication aux élu.es :

- Un document de communication pour faire envie aux élu.es
- Idée de répondre à la question : « Qu'apporte un PEDT à ma commune ? »
- L'intérêt avec la démarche PEDT est de mettre en réseau, de valoriser les acteurs territoriaux, de faire sens entre les différents dispositifs
- Faire 2 documents : un sur la déclaration et les obligations d'un ACM ; un sur les intentions éducatives et la démarche qui part d'un volet éducatif du programme politique pour arriver (ou non) à un PEDT
- Indiquer les contacts par territoire, dont les SDJES
- Document simple et pratique : rôles des élus, question financière à aborder, pas de grands investissements (ne va pas révolutionner leur budget), intérêt auprès des enfants et des familles
- Idée d'un cheminement qui suit les réflexions des élu.es pour le document sur les intentions éducatives
- Idée d'un quizz pour envisager plusieurs types de réponses pour le document sur la déclaration ACM
- Importance de mentionner toutes les ressources du territoire : s'appuyer sur un réseau associatif et pas seulement se tourner vers l'Etat, porte d'entrée parfois plus facile pour les élu.es

Des documents de travail seront proposés rapidement par la DRAJES en juin, qui seront amendés par les membres du Groupe d'appui régional puis adaptés par chaque SDJES dans leur version finale pour diffusion aux nouvelles équipes municipales.

Prochaine rencontre du Groupe d'appui régional :

La prochaine réunion du GAR est une réunion plénière qui aura lieu à Lyon, la deuxième après décembre 2024 (une rencontre physique tous les 2 ans avait été décidée par les membres du GAR).

Proposition de dates : 6 ou 8 octobre ou 3 ou 10 décembre 2026 à Lyon.

La date du jeudi 8 Octobre est retenu par les participant.es.